

10

**TREIZIEME SESSION DU GROUPE DE TAVAIL DE L'EXAMEN PERIODIQUE  
UNIVERSEL ( E P U ) DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**DECLARATION DE LA DELEGATION DU CONGO**

**EPU EQUATEUR**

(Genève, 21 mai 2012)

Madame la Présidente,

La délégation du Congo salue et remercie chaleureusement la délégation de l'Equateur.

Nous félicitons le Gouvernement de l'Equateur qui a confirmé son attachement aux différents mécanismes de promotion et de protection des droits de la personne humaine ainsi que sa volonté à améliorer la situation des droits humains dans son pays.

Nous apprécions la méthodologie adoptée par l'Equateur pour la présentation de rapport national et le renforcement du dialogue national dans le domaine des droits de l'homme.

La délégation du Congo félicite le gouvernement de l'Equateur pour son engagement constant à entretenir un dialogue ouvert et constructif avec le Conseil et apprécie favorablement les efforts déployés par l'Equateur dans la mise en œuvre des recommandations.

Nous avons noté que l'Equateur a renforcé le cadre constitutionnel, les mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme et a ratifié, après son EPU, la convention relative aux droits des personnes handicapées, la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

La délégation du Congo a pris note de l'introduction en Equateur d'un système de réinsertion sociale intégrale en faveur des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale et des actions engagées en vue de l'amélioration du système pénitentiaires.

Nous encourageons les autorités équatoriennes à poursuivre ces efforts.

La délégation du Congo félicite l'Équateur pour les actions et mesures engagées en vue de donner suite à la recommandation concernant la formation des membres des forces de police aux droits de l'homme et nous espérons que ces dernières feront un bon usage des enseignements reçus.

Nous notons avec préoccupation que les questions d'égalité et de discrimination ainsi que la situation des populations autochtones demeurent encore préoccupante.

Nous recommandons que des mesures législatives appropriées soient adoptées pour l'amélioration de cette situation.

Enfin la délégation du Congo estime que tous les efforts consentis par l'Équateur en matière de promotion et de protection des droits de la personne humaine méritent d'être encouragés et que ce pays doit continuer à bénéficier du soutien du Haut-Commissariat des droits de l'homme et d'autres institutions spécialisées en vue de la pleine réalisation des droits de l'homme.

Je vous remercie.